


3. D00 DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

DECLINAISON DE LA LOI LITTORAL : CARTE N°1/3



Les localisations et les délimitations proposées sur cette carte sont réalisées à l'échelle du SCOT et présentent des périmètres indicatifs. Les PLU ou documents d'urbanisme en tenant lieu doivent préciser ces limites à l'échelle parcellaire.

Statut des groupes bâtis et potentiel de développement urbain		Maîtrise de l'urbanisation et protections environnementales et paysagères	
	Agglomérations pouvant être densifiées et étendues		Coupsures urbanisation
	Villages pouvant être densifiés et étendus		Espaces remarquables maritimes
	Secteurs déjà urbanisés pouvant être uniquement densifiés (sous conditions)		Espaces remarquables terrestres